

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

. en exercice 11 De la commune de **RECOUBEAU-JANSAC**  
. présents 10 Séance du **22 septembre 2022** à **20 h 30**  
. votants 10 Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est  
. absents 1 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
. exclus 0 sous la présidence de : Jean-Pierre ROUIT

Etaient présents :

Tous les conseillers sauf Marie-Claire FAURE excusée,

Secrétaire de séance : Lucie JEANJEAN

**Objet : Approbation du programme de l'opération d'eau potable quartier les Boênes et de la demande de financement public**

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT :

- Le programme de travaux d'eau potable consistant à reprendre la conduite de distribution de l'eau potable du quartier les Boênes,
- Le montant total de l'opération de travaux établi à **65 350,00 € HT**, ainsi que le plan de financement qui en découle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme de l'opération de réhabilitation de la conduite d'eau potable du quartier les Boênes, son estimation financière globale de **65 350,00 € HT** et son plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** les financements les plus élevés possibles auprès de l'état au titre de la DETR 2023,
- **SOLLICITE** les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'eau et du Département de la Drôme pour l'ensemble de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée selon la réglementation en vigueur,

**Le Maire**



**Jean-Pierre ROUIT**